

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

ÉFAI

17 décembre 2008

Index AI : ASA 21/021/2008

Indonésie. Répression de la liberté d'expression aux Moluques

Ces deux dernières années, au moins 70 personnes ont été arrêtées ou emprisonnées dans la province des Moluques, en Indonésie, pour avoir mené des activités indépendantistes pacifiques, a révélé Amnesty International ce mercredi 17 décembre 2008. Le gouvernement indonésien doit libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues pour l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression, d'opinion et d'association.

De nouvelles recherches indiquent qu'au moins 22 de ces personnes ont été gravement torturées en détention. Ces 22 militants, dirigés par Johan Teterissa, ont été arrêtés le 29 juin 2007 après avoir réalisé une danse guerrière traditionnelle devant le président Susilo Bambang Yudhoyono à Amboine, capitale des Moluques. À la fin de la danse, les militants avaient déployé le drapeau *Benang Raja*, emblème du mouvement indépendantiste des Moluques.

Ils ont tous été arrêtés par la police à l'issue de leur danse, en particulier par des policiers du Détachement 88, une unité antiterroriste. Ils n'ont eu droit à aucune assistance juridique et ont été détenus au secret.

Ils ont été frappés, contraints de ramper sur du bitume chaud et fouettés avec un câble électrique, et on leur a enfoncé des boules de billard dans la bouche. Les policiers les ont aussi frappés à coups de crosse sur le côté de la tête jusqu'à ce qu'ils saignent des oreilles, et ont tiré des coups de feu tout près de leurs oreilles. Ils ne cessaient de les menacer de nouvelles tortures, parfois sous la menace d'une arme à feu, afin de leur arracher des « aveux ».

Vingt-et-un de ces militants, dont Johan Teterissa, ont depuis été condamnés à des peines allant de sept à vingt ans de prison pour « rébellion » en vertu des articles 106 et 110 du Code pénal indonésien ; le vingt-deuxième n'a toujours pas été jugé.

Au cours de ces deux dernières années, 48 autres personnes ont été arrêtées et incarcérées pour « subversion » pour avoir possédé, cousu ou transporté le drapeau *Benang Raja* ; certaines ont été condamnées à des peines allant jusqu'à dix-sept ans de prison. Les dernières arrestations connues remontent au 18 juillet 2008.

Simon Saiya fait partie des personnes incarcérées pour « subversion ». Il a aussi été contraint, sous la torture et les mauvais traitements des policiers, d'« avouer » sa participation à des activités « terroristes ». Selon les informations reçues par Amnesty International, il serait détenu dans une cellule du centre de détention de la brigade de police mobile de Tantui, à Amboine, dans l'attente de son procès. L'organisation craint pour sa sécurité.

Les autorités indonésiennes doivent mener une enquête efficace et indépendante sur les violations des droits humains qui auraient été commises par des membres des forces de sécurité à Amboine, dans la province des Moluques, notamment sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements contre des détenus, et poursuivre les responsables de ces actes.

FIN

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni ; tél. +44 20 7413 5566 ; courriel : press@amnesty.org
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

www.amnesty.org/fr